

60 ans

O
F
I
N
-
F
E
D
E

Diminution du temps de travail : les discussions vont commencer !

Travailler moins mais travailler mieux. Tel est le message que la FEDE souhaite faire passer au Conseil d'Etat cet automne. Le début des discussions entre la délégation du Conseil d'Etat pour les questions de personnel et le bureau de la FEDE est planifié pour le mois d'octobre. Nul doute que les 6500 personnes qui ont signé la pétition attendent maintenant avec une certaine impatience les résultats des discussions. Mais l'ensemble du personnel employé à l'Etat et dans les institutions spécialisées du canton attend un geste concret de l'exécutif cantonal et si possible cette année encore.

A Fribourg les fonctionnaires travaillent plus que la moyenne

Dans les différents FEDE – INFO consacrés à cette requête, le comité de la FEDE a expliqué les multiples raisons qui légitiment une diminution du temps de travail pour le personnel de la fonction publique fribourgeoise. Avec 42 heures de travail hebdomadaire et 4 semaines de vacances de base le personnel de l'administration cantonale fribourgeoise figure au sommet du classement des employé-e-s les plus assidu-e-s à la tâche. A Neuchâtel par exemple, les employé-e-s de l'administration cantonale bénéficient de 5 semaines de vacances et travaillent 40 heures par semaine. Une grande proportion de salarié-e-s du secteur privé travaille actuellement entre 40 et 41 heures par semaine et ont droit à 5 semaines de vacances.

Chez les enseignant-e-s, la différence est aussi importante que pour les autres agents de la fonction publique. Une enquête de l'Institut de Recherche et de Documentation Pédagogique (novembre 06) confirme que le nombre d'unités travaillées par les enseignant-e-s du canton correspond à un horaire de 42 heures par semaine. A titre de comparaison le canton de Genève est à 40 heures. Le récent mandat professionnel des enseignants a réparti le travail dans quatre champs et fixé le nombre d'heures annuelles à 1'890 comme les autres agents de la fonction publiques.

Un personnel de la fonction publique solidaire et responsable

Personne n'a oublié les sacrifices consentis par les agent-e-s de la fonction publique fribourgeoise à la fin des années 90. Grâce notamment à l'introduction d'une contribution de solidarité prélevée sur les salaires de ses employé-e-s et de ceux des établissements subventionnés (homes pour personnes âgées et institutions spécialisées), l'Etat a pu, à temps, redresser les finances cantonales. Fribourg est probablement le seul canton de Suisse à posséder une fortune nette de plus de 230 millions de francs. Le personnel a consenti également à d'autres sacrifices, en acceptant la refonte du système d'échelle des salaires (avec pour conséquence une progression de carrière moins longue par rapport à l'ancien système) et la suppression de la prime de fidélité pour les nouveaux/elles engagé-e-s.

La Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg (FEDE) a été créée en 1947 et regroupe quasi tous les syndicats et associations du personnel de l'Etat de Fribourg. Elle est l'interlocutrice du Conseil d'Etat pour ce qui concerne de près ou de loin le personnel, notamment ses conditions de travail et de rémunération.

Dans ces conditions, au vu de l'excellente santé financière du canton, le personnel attend un signal fort de reconnaissance de la part du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, non seulement pour sa participation à l'assainissement des finances mais plus globalement pour récompenser l'excellente qualité du travail accompli par le personnel. L'exécutif et le législatif cantonal ne peuvent non plus oublier les requêtes répétées du personnel hospitalier pour une diminution de leurs horaires de travail.

A une époque où des pressions s'exercent de toute part pour diminuer la fiscalité, Il est important que le Conseil d'Etat n'oublie pas les efforts consentis par le personnel. Sans des troupes motivées il n'est pas possible de garantir des prestations de qualité à la population de ce canton. Il ne faut pas oublier non plus que l'Etat est sollicité pour assumer une série de nouvelles tâches dans le futur. Il est donc important que les autorités politiques conservent des moyens financiers suffisants pour y faire face et éviter à tout prix une charge supplémentaire de travail pour le personnel déjà très sollicité.

Et l'entrée en vigueur : c'est pour quand ?

Le Conseil d'Etat, interpellé par voie de postulat, doit répondre en septembre au Grand Conseil à une interpellation déposée par le député René Thomet (PS Sarine). Celui-ci demandait au Conseil d'Etat de procéder à une étude comparative du temps de travail dans les administrations cantonales suisses et dans les institutions subventionnées et d'analyser la possibilité de réduire le temps de travail pour le personnel de l'Etat et des institutions subventionnées. En raison du dépôt de ce postulat, Le Conseil d'Etat n'est plus maître du calendrier car il doit suivre les délais imposés par la procédure devant le Grand Conseil. Il s'est engagé cependant à débiter les discussions sur ce thème avec la FEDE dès le début octobre.

Après plusieurs années d'attente (les discussions auraient dû débiter en 2006 déjà) la FEDE espère des résultats concrets pour 2008 déjà.

La FEDE vous informera régulièrement sur le développement des négociations. L'opportunité d'organiser une assemblée d'information pour l'ensemble du personnel sera discutée lors de la prochaine assemblée de délégué-e-s de la FEDE fixée au 28 novembre prochain.

D'autre part un blog sera mis en service sur le site de la FEDE dès la mi-septembre (www.fede.ch). Nous souhaitons recueillir vos impressions et témoignages concernant les horaires de travail, la pénibilité et le stress ressenti ainsi que les mesures que vous préconisez pour améliorer la situation actuelle.

La FEDE défend vos intérêts

Plus que jamais la FEDE a besoin de votre soutien pour garantir de bonnes conditions de travail au sein de l'administration cantonale. Pour ceux qui ne paient pas encore la contribution de soutien, n'hésitez pas à contacter le service du personnel et organisation pour leur communiquer votre souhait de soutenir la FEDE en payant la contribution de soutien représentant un montant de 2 francs par mois.

D'avance, la FEDE vous remercie

Bernard Fragnière, président de la FEDE